



REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB TAEKWONDO PLANAIS

L'adhésion au club implique une acceptation et le respect du présent règlement intérieur qu'il convient de lire attentivement et de garder tout au long de la saison sportive.

ARTICLE 1 : Adhésion

Pour adhérer à l'association, l'adhérent doit constituer un dossier qui se compose de :

- Une fiche d'inscription à retirer auprès des dirigeants de l'association
- 3 photos d'identité pour les nouveaux adhérents (**pas de photo papier**) ET 2 photos pour les anciens adhérents
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du taekwondo, Body-tkd ou self-défense
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Le règlement de préférence par chèque à l'ordre de « TAEKWONDO PLANAIS »
- ou espèces en une seule fois

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité et l'inscription ne sera pas effectuée.

L'absence d'une de ces pièces entraîne le refus de l'accès au cours tant que cette dernière n'est pas fournie par l'adhérent.

ARTICLE 2 : Tarifs

L'association applique des tarifs de cotisations ENFANTS (de 5 à 13 ans) et adultes (de 14 à 70 ans). Les inscriptions se font tout au long de l'année, la cotisation sera proportionnelle au nombre de mois restant auquel s'ajoute les frais d'assurance. Possibilité de régler en plusieurs fois.

Les cours ne seront pas assurés pendant les vacances scolaires.

La cotisation est un abonnement annuel et ne donnera lieu à aucun remboursement même en cas de fermeture du gymnase indépendamment de notre volonté (épidémie de grippe, neige ou autres). Le seul motif recevable est un certificat médical indiquant que l'adhérent est obligé d'arrêter les cours pour raison médicale.

ARTICLE 3 : Communication

Toutes les informations nécessaires seront communiquées par courrier, email, ou SMS aux adhérents et par l'intermédiaire du site internet www.taekwondoplanais.fr. L'enseignant est à votre disposition après les cours pour toutes questions.

[En cas d'absence de l'adhérent, prière de téléphoner à l'enseignant.](#)

ARTICLE 4 : Le respect durant l'entraînement :

Le taekwondo est un art martial. A ce titre, les adhérents doivent : obéissance et respect à l'enseignant.

1. Saluer en entrant et en sortant de la salle d'entraînement (Dojang) : et des tatamis
2. Saluer l'instructeur ou le Maître lorsqu'on le rencontre ou qu'on lui parle :
3. Saluer toutes les ceintures noires en arrivant au Dojang en commençant par les Maîtres
Et ensuite les plus hauts gradés :
4. Se taire quand l'instructeur parle :
5. Se taire, écouter et regarder attentivement durant l'enseignement :
6. Pour demander quoi que ce soit, saluer l'instructeur, attendre qu'il réponde et saluer
Saluer après l'explication :
7. Ne jamais quitter le cours pour quelque raison que ce soit sans demander d'abord la permission à l'instructeur :
8. Toute pratique se fait sans parler, pour favoriser la concentration et la détente :
9. Ne jamais perdre le contrôle de soi en toute circonstance, surtout lors des combats :
10. La discipline est nécessaire même durant l'échauffement :
11. La ponctualité est de rigueur :
12. Le salut mutuel est de mise dans la pratique ou le combat entre deux partenaires :
13. Respecter l'ancienneté durant l'entraînement et la pratique de notre art martial :
- 14.

ARTICLE 5 La philosophie dans l'entraînement

1. Avoir en tête un équilibre entre les développements corporel et spirituel :
2. Toujours se rappeler que l'on pratique un sport de combat mais aussi un art martial qui peut être dangereux et fatal :
3. Traiter le Taekwondo avec respect et le matériel mise à disposition :
4. Etre persévérant et régulier dans sa pratique :
5. éviter le découragement et faire preuve de courage devant les difficultés(peurs, timidité, examens, tâches à accomplir, etc...) :
6. rester témoin devant le danger et ne pas paniquer :
7. exprimer verbalement et en gestes de désaccord les choses dangereuses et contraires à la philosophie de l'entraînement :
8. faire preuve d'humilité :
9. aider, dans la mesure du possible, les athlètes moins avancés ou moins doués que soi-même dans un esprit de collaboration et sans les diminuer à son propre profit :
10. avoir à l'esprit le concept de dépassement de soi-même dans sa pratique et dans la vie de tous les jours.

- Manifester la plus grande courtoisie envers les autres pratiquants (injures, perte de patience, éclats de rire et conversation bruyante ou tout autre manque de discipline ne seront pas tolérés.)

- S'interdire tout acte de violence envers autrui.

- Se conformer aux directives données par l'enseignant.

- Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés courts afin de ne pas blesser les autres élèves pendant l'entraînement.

-Il est interdit de fumer, mâcher du chewing-gum, se reposer contre les murs ou s'étendre sur le sol à moins de demande spécifique de la part de l'instructeur :
S'abstenir de consommer de l'alcool ou autres substances illicites avant l'entraînement.

-Vous devez toujours avoir une tenue correcte et propre, en tout temps et se retourner régulièrement pour l'ajuster. Enlevez tous vos bijoux (montres, bagues, piercing,) avant de commencer le cours. Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

-Les téléphones portables devront être éteint ou mis en mode vibreur pour ne pas perturber le cours

-Les élèves doivent s'efforcer d'être ponctuels afin de ne pas déranger le cours par leur retard.

- Les techniques étudiées dans le DOJANG ne doivent pas être utilisées en dehors de celui-ci (Sauf en cas de légitime défense).

- La responsabilité du club est engagée pendant la durée du cours uniquement. Il ne peut être tenu responsable de tout accident survenu en dehors de la salle d'entraînement avant ou après le cours. Les parents sont priés de vérifier la présence de l'enseignant et de récupérer l'enfant à la sortie de la salle d'entraînement. En cas d'absence des parents à la fin du cours, l'enfant peut rester dans la salle en attendant mais dans le cas où il sort de lui-même, sans en avertir l'enseignant, le club ne peut être tenu responsable.

ARTICLE 6 : Discipline lors de manifestation sportives ou sortie avec le club

-S'interdire tout acte de violence envers autrui (verbal ou autre)

-tout comportement jugé indigne d'un pratiquant d'art martial ou d'un parent sera sanctionné, l'enseignant veille au respect des règles de conduite et des principes édictés ci-dessus. Et est en droit de refuser d'enseigner ou de continuer d'enseigner à tout pratiquant qui ne les respecterait pas ou dont le comportement serait contraire aux principes de la pratique du Taekwondo.

Lors d'une compétition, inter club ou stages l'enseignant ou un membre du bureau sont les seuls à pouvoir porter une réclamation ou demander des explications aux responsables du club, Qui organise la manifestation. Les parents peuvent demander des explications, au coach ou aux Membres du bureau seulement. Les informations seront notés et transmises à qui de droit, tout manquement à cette règle le ou les fautifs pourront être sanctionnés voir (article 9)

ARTICLE 7 : Contenu du sac de sport

-le Dobok (le pantalon, le haut et la ceinture)

-une bouteille d'eau

- une serviette

- un nécessaire de pharmacie (pansement, bombe de froid ...)

- la coquille de protection (obligatoire)

-casque, protège dents, protège avant-bras, protège tibias, protège pieds et une paire de basket

ARTICLE 8 : Compétitions

L'enseignant est le seul référent pour la constitution de l'équipe de compétiteurs. Chaque élève désirent participer aux compétitions doit obtenir son accord. Il est le seul à décider de la liste des combattants pour les différentes compétitions. Une participation est demandée pour chaque élève. Les compétitions régionales, ou nationales sont à la charge des combattants. Les parents accompagnateurs prennent en charge tous leurs frais de déplacement, d'hébergement, de frais d'entrée.

ARTICLE 9 : Passage de grade

Le passage de grade n'est pas une obligation .Ils ont lieu en décembre et en juin pour les enfants et les adultes. Une participation est demandée à chaque élève pour l'inscription. Si l'élève est ajournée il ne peut prétendre à un remboursement car il s'agit d'une inscription et non de l'achat d'une ceinture. Les critères d'évaluation sont : l'assiduité, la motivation et les progrès pendant le trimestre, ainsi que la technique, les coups de pied, la terminologie, la casse et le combat le jour de l'examen. Une note moyenne est attribuée à l'élève qui permet de valider ou d'ajourner son grade.

ARTICLE 10 : Commission de Discipline

Une commission de discipline qui réunit le président, le directeur sportif (l'enseignant), un membre du bureau peut se constituer pour délibérer en cas de nécessité. Tous les élèves ou les parents qui ont commis une faute directe ou indirecte envers un dirigeant, un entraîneur, un autre élève, un autre parent ou contre l'image et la réputation du club peuvent être convoqué à cette commission pour répondre de leurs actes. Une convocation écrite est alors adressée à la personne concernée avec le descriptif de la faute imputée et une date pour assister à la commission de discipline. A l'issue de cette réunion, la personne concernée reçoit un courrier qui stipule la décision de la commission en mentionnant les possibilités suivante : Avertissement écrit, blâme, exclusion temporaire, exclusion définitive de l'élève ou d'un parent et de son enfant en même temps.

ARTICLE 11 : Moment conviviaux

Le club pourra organiser des fêtes pour réunir les élèves et leurs familles dans la saison sportive. Il s'agit d'un arbre de Noël avec remise des résultats du passage de grade et d'un repas de fin de saison sportive. Une participation sera demandée aux adhérents à ces moments conviviaux.

ARTICLE 12 : ADHERENT

La Qualité d'adhérent se perd lorsque l'adhérent ne suit plus les cours depuis plusieurs mois Pour des raisons qui lui sont propres (sauf en cas de maladie ou d'accident à condition d'avoir un certificat médical justifiant son arrêt à poursuivre les cours Taekwondo ou Body-Taekwondo ou self – défense). De ce fait il ne peut participer aux manifestations organiser part le club : (sortie, goûter, passage de grade, compétitions, repas et assister à l'assemblée générale de fin de saison).

ARTICLE 13 : COURS D'ESSAI

Cours d'essai au Taekwondo, Body Taekwondo et Ho Sin Sul (self défense) ados / adultes
Vous avez droit à 1 cours d'essai gratuit à l'issue du cours gratuit il vous sera remis un dossier d'inscription que vous devez ramener au prochain cours ou de vous acquitter de la somme de 10€ par séances et par personnes jusqu'à restitution du dossier complet avec le règlement annuel.

Cours d'essai Taekwondo enfants de 5 / 11 ans
Vous avez droit à 2 cours d'essai gratuit à l'issue du deuxième cours gratuit il vous sera remis un dossier d'inscription que vous devez ramener au prochain cours ou de vous acquitter de la somme de 10€ par séances et personnes jusqu'à restitution du dossier complet avec le règlement annuel.

découper_-----

A me retourner complété et signé

Je soussigné Mr/Mme_----- déclare avoir pris connaissance du

Règlement intérieur du club TAEKWONDO PLANAIS .A ----- le-----

Signature des parents si membre mineur

Signature du membre

Précédé de la mention « lu et approuvé »

Précédé de la mention « lu et approuvé »

